

5

Commission permanente
Séance du 27 février 2023



Rapporteur : Mme BILLARD

47742

31 - Personnes handicapées

Avenant à la convention de partenariat avec l'association Team Vent Debout

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1, L. 3211-2 et L. 3313-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles L. 113-2 et R. 113-2 2° ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 mai 2022 ;

Vu les statuts de l'association Team Vent Debout ;

Expose :

La Commission permanente du 30 mai 2022 avait approuvé les conditions du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Team Vent Debout, qui a pour objet :

- de faciliter l'inclusion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap ;
- de promouvoir la pratique handivoile ;
- de mener des actions de sensibilisation sur les personnes en situation de handicap à l'attention du grand public, des entreprises et des pouvoirs publics ;
- tous objets connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par l'association et compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour sensibiliser aux différences, changer le regard sur le handicap, encourager l'ouverture aux autres, promouvoir l'inclusion, et au final contribuer à faire progresser l'adaptation de la société à toutes les formes de handicap, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter son soutien en allouant à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant global de 80 000 euros.

Dans ce cadre, l'association s'engageait à :

- mener des actions de visibilité du combat pour l'inclusion des personnes handicapées à l'occasion d'événements sportifs de grande ampleur ;
- garantir 10 journées de disponibilité pour mener des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale portant les valeurs de l'inclusion, à destination des publics prioritaires du Département : visites du bateau, rencontres avec les publics prioritaires du Département (collégiens, personnes en situation de handicap, jeunes de l'aide sociale à l'enfance notamment) pour des échanges et retours d'expérience après les courses ;
- valoriser l'image du Département lors de ces différentes actions.

Les rencontres avec Fabrice Payen ont été couronnées de succès. Les publics prioritaires du Département ont pu visiter le bateau, échanger avec le skipper et son équipe, suivre la course et vivre avec fierté l'arrivée du bateau « Ille-et-Vilaine, Cap vers l'inclusion ». Les retours et les témoignages attestent de la relation particulière qui s'est créée entre le navigateur et les familles et jeunes qu'il a accueillis sur son trimaran et son expérience est incontestablement source d'inspiration pour toutes et tous.

Les initiatives autour du thème de l'inclusion, que ce soit au sein des collèges ou dans les centres départementaux d'action sociale, se poursuivent avec le même enthousiasme et le partenariat continue de susciter l'intérêt des services du Département, demandeurs de nouveaux temps de partage qui sont autant de moments d'émotion autour des valeurs de solidarité et d'engagement.

C'est pourquoi il est proposé de conclure un avenant à la convention, permettant la mise en place de 6 nouvelles journées d'actions, pour un montant complémentaire de 30 000 euros.

Décide :

- d'attribuer à l'association Team Vent Debout une subvention complémentaire de 30 000 € en 2023 ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat 2022-2023 à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Team Vent Debout précisant les modalités administratives, techniques et financières du partenariat, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant à la convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023
ID : CP20231060

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation